



vzw AIB-VINÇOTTE BELGIUM asbl

Head office: Business Class Kantorenpark • Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde

tel +32 (0)2 674 57 11 • fax +32 (0)2 674 59 59 • info@aib-vincotte.be • www.aib-vincotte.com

Registered office: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • 1030 Brussels

Safety, quality and environmental services

AV Antwerpen - Limburg : Tél.: 03 221 86 11
 AV Brabant : Tél.: 02 674 57 11

AV Oost & West Vlaanderen : Tél.: 09 244 77 11 Code PC Rési.
 AV Wallonie : Tél.: 081 432 611

Personnes responsables de l'exécution du travail:

Nom, Prénom: _____

N° de TVA: _____

ou n° de la carte d'identité: _____

Distributeur: _____

ALE

13-

Compteur: n°: 51513519 index: 53-

Type de comptage: jour - bihoraire - nuit -

RAPPORT n°: P087460669

Membre n°:

Installation: Nom: Asselborne

Adresse: Rue des Peres 14
4550 Namur

Date de visite: 28/11/05

Propriétaire ou Mandataire: Tél.: 0477/950371

Nom, Prénom:

Adresse: Alem

Demandeur:

Type de visite: 270 271 276 RGIE Nature de l'installation: Nouvelle Extension Modifi. Existante Temporaire
Contrôle sur base des prescriptions du: RGIE: art. 86 87 88 95 RGPT

Installation conçue pour la tension de 230V, AC, Protection branchement: 50 A Type: N-G

Description du branchement: Type câble: EKV-B Section: 5 x 16 mm²

Alimentation tableau principal: 5 x 16 mm² Nbre de tableaux: 2 Nombre de circuits terminaux: 25

Type de prise de terre: Barre Résistance de dispersion: 390 Ohms Isolement général: > 5,0 M Ohm

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION: les schémas de position et unifilaires font parties intégrantes du rapport

INFRACTIONS (voir la signification des numéros au verso):

Neant-

Le différentiel général était - a été plombé

L'installation électrique doit être recontrôlée avant le 28/11/2030 ainsi qu'avant la mise en service de modifications ou extensions importantes telles que l'ajout d'un circuit.

Conclusion:

LA NOUVELLE INSTALLATION ELECTRIQUE EST - N'EST PAS - CONFORME AUX PRESCRIPTIONS REPRISES CI-DESSUS.
L'INSTALLATION ETAIT - PEUT ETRE - NE PEUT PAS ETRE - MISE SOUS TENSION

PROCES-VERBAL DE CONTROLE DE L'INSTALLATION EXISTANTE (ART. 276 DU RGIE)

INFRACTIONS sur la partie existante (voir la signification des numéros au verso):

Les installations doivent faire l'objet d'un nouveau contrôle avant le

Conformément à l'art. 274 de RGIE, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Annexes: 34

VISA DU DISTRIBUTEUR:

Pour le Directeur général
Nom, N° Agent, Signature

8746
Therese
NETO 21